# Base des diplômés des métiers du sport 2015

1. **Description générale**

**Généralités**

Le code du sport indique que *« seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de* [*l'article L. 212-2*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006547568&dateTexte=&categorieLien=cid) *du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :*

*1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;*

*2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de* [*l'article L. 335-6*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524831&dateTexte=&categorieLien=cid) *du code de l'éducation. »*

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports dispose d’une base de données dressant la liste de ces diplômes délivrés. Le présent jeu est une extraction de cette base de données, qui liste l’ensemble des diplômes délivrés en 2015.

Les caractéristiques et modalités d’obtention des diplômes sont décrites sur le site internet du ministère chargé des sports à la page suivante :

[http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/%20)

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a édité un guide, *les métiers et les diplômes professionnels relevant du sport et de l’animation 2015*, téléchargeable depuis la page suivante, [http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/Guide-pratique-Les-metiers-et-les-diplomes-professionnels-relevant-du-sport](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/Guide-pratique-Les-metiers-et-les-diplomes-professionnels-relevant-du-sport/).

 Ce guide vous permet de disposer des informations relatives aux diplômes délivrés. Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a également édité un bilan statistiques relatives aux diplômes délivrés en 2015 pour les métiers du sport : les formations et les diplômes professionnels de l’animation et du sport, année 2015, disponible en format pdf.

1. **Présentation du fichier de données**

Le jeu de données Diplôme\_Formation\_2015 ayant pour objet de recenser tous les titulaires des diplômes délivrés ouvrant droit à l’enseignement des activités physiques ou sportives contre rémunération, il est présenté par diplôme délivré.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Variable** | **Format** | **Définition** | **Dictionnaire** |
| **Libelle** | Texte | Type de diplôme délivré; 7 modalités de réponses: "BAPAAT" - "BE Alpinisme" - "BEES" - "BPJEPS (10UC)" - "DEJEPS" - "DEMM" - "DESJEPS" |   |
| **SpecialiteId** | Code | Spécialité associée au diplôme délivré délivré | bpjepsSpecialite; demmSpecialite |
| **MentionId** | Code | Mention associée au diplôme délivré | dejepsMention; desjepsMention; bpjepsMention |
| **OptionId** | Code | Option associée au diplôme délivré | bapaatOption |
| **CsId** | Code | Type de certificat de spécialisation associé au diplôme délivré | bpjepsUccCs |
| **UccId** | Code | Type d’unité capitalisable complémentaire associée au bpjeps délivré | bpjepsUccCs |
| **CodePostal D'organisme de formation** | Texte | Code postal de localisation de l'organisme de formation |   |
| **Ville de l'organisme de formation** | Texte | Commune de localisation de l'organisme de formation |   |
| **EffectifMinimum** | Numérique | Effectif minimal nécessaire pour l'ouverture de la session de formation suivie ayant donné lieu à la délivrance du diplôme |   |
| **EffectifMaximum** | Numérique | Effectif maximal possible autorisé pour la session de formation suivie ayant donné lieu à la délivrance du diplôme |   |
| **Identifiant du candidat** | Texte | Numéro d'identifiant unique du candidat a qui a été décerné le diplôme  |   |
| **RefCiviliteId** | Texte | Sexe du candidat |   |
| **Tranche d'âge** | Texte | Tranche d'âge à laquelle appartient le candidat au moment de son inscription à la formation |   |
| **Statut du candidat** | Texte | Statut professionnel du candidat au moment de son inscription à la formation |   |
| **CodePostal1** | Texte | Code postal du lieu de résidence du candidat au moment de son inscription à la formation |   |
| **Ville candidat** | Texte | Commune de résidence du candidat au moment de son inscription à la formation |   |

1. **Précisions sur les spécificités du jeu de données**

**Spécificités générales du jeu de données**

Le présent jeu de données liste l’ensemble des diplômes ouvrant droit contre rémunération à l’enseignement, à l’animation ou à l’encadrement d’une activité physique ou sportive, délivrés en 2015. En y associant certaines caractéristiques relatives aux sessions de formation ayant donné lieu à la délivrance du diplôme, il permet également de reconstituer l’offre de formation nationale en 2015.

Certaines cellules sont parfois vides. L’information est alors soit non renseignée, soit sans objet.

**Spécificités de la colonne « Libelle »**

Cette indique le type de diplôme délivré. Il en existe 7 : "BAPAAT" - "BE Alpinisme" - "BEES" - "BPJEPS (10UC)" - "DEJEPS" - "DEMM" - "DESJEPS".

**Spécificités de la colonne « SpecialiteId »**

Cette colonne indique le type de spécialité associée au diplôme délivré. La « spécialité » fait référence au champ des activités physiques ou sportives auxquelles le diplôme ouvre droit contre rémunération à l’enseignement, à l’animation ou à l’encadrement. Cette modalité n’est spécifiée que pour les diplômes libellés "BPJEPS (10UC)" et "DEMM". La nomenclature utilisée est disponible dans le fichier « Diplome\_Formation\_2015\_V2\_Dictionnaire ».

**Spécificités de la colonne « MentionId »**

Cette colonne indique le type de mention associée au diplôme délivré. La « mention » fait référence au champ des activités physiques ou sportives auxquelles le diplôme ouvre droit contre rémunération à l’enseignement, à l’animation ou à l’encadrement. Cette modalité n’est spécifiée que pour les diplômes libellés "BPJEPS (10UC)", "DEJEPS" et "DESJEPS". La nomenclature utilisée est disponible dans le fichier « Diplome\_Formation\_2015\_V2\_Dictionnaire ».

**Spécificités de la colonne « OptionId »**

Cette colonne indique le type d’option associée au diplôme délivré. L’« option » fait référence au champ d’intervention auquel le diplôme ouvre droit contre rémunération à l’enseignement, à l’animation ou à l’encadrement.

Cette modalité n’est spécifiée que pour le diplôme libellé "BAPAAT". La nomenclature utilisée est disponible dans le fichier « Diplome\_Formation\_2015\_V2\_Dictionnaire ».

**Spécificités de la colonne « CsId »**

Cette colonne indique le type de certificat de spécialisation associé au bpjeps délivré. Le certificat de spécialisation est un regroupement de plusieurs unités capitalisables complémentaires qui attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BPJEPS et élargi à son titulaire ses prérogatives. Cette modalité n’est spécifiée que pour les diplômes libellés "BPJEPS (10UC)". La nomenclature utilisée est disponible dans le fichier « Diplome\_Formation\_2015\_V2\_Dictionnaire ».

**Spécificités de la colonne « UccId »**

Cette colonne indique le type d’unité capitalisable complémentaire associée au diplôme délivré. Une unité capitalisable complémentaire atteste de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BPJEPS et élargi à son titulaire ses prérogatives. Cette modalité n’est spécifiée que pour les diplômes libellés "BPJEPS (10UC)". La nomenclature utilisée est disponible dans le fichier « Diplome\_Formation\_2015\_V2\_Dictionnaire ».